PORT AUTONOME
DE COTONOU

DIRECTION DES MARCHES PUBLICS

MARCHE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

CONTRÔLE TECHNIQUE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE JETEE POUR LES HYDROCARBURES

PROCES-VERBAL D'INFRUCTUOSITE DU 04 JUIN 2025

Lettre d'invitation n° 359/2025/PAC/DG/DMP/SPMP/DPMP/SAP du 17 février 2025

Demande de propositions N° : PI_DIT_102752

Source de financement : Budget Autonome

Gestion : 2025

Imputation budgétaire : 25

Commencé le : 04 juin 2025.
Achevé le : 05 juin 2025

JUIN 2025

PROCES-VERBAL D'INFRUCTUOSITE

Objet : Demande de propositions N° PI_DIT_102752 du 17 février 2025 relative au contrôle technique pour la construction d'une nouvelle jetée pour les hydrocarbures

Mode de passation : DEMANDE DE PROPOSITION

L'an deux mil vingt-cinq et le jeudi 05 juin à 10 heures 30 minutes, dans la salle de dépouillement de la Direction des Marchés Publics du Port Autonome de Cotonou, la Commission d'Ouverture et d'Evaluation des offres s'est réunie pour prononcer l'infructuosité du marché cité en objet.

Ont pris part à cette séance conformément à la note de service **n° 029/2025/PAC/DG/DMP/SPMP/DPMP/SAP du 06 mars 2025** les personnes ci-après :

- Présidente : Abégnonhou F. Cynthia Claude AVOCETIEN, C/DPMP
- Rapporteur : Jean EGUI, Spécialiste des Marchés Publics ;
- Membres :

Administration	Nom et Prénom (s)	Qualité	Observations
Direction des Infrastructures	**MOEZ EL AKKARI**	Chef projet Port de Pêche (CP)	-
	Anchilla GOUDEAGBE	Cheffe projet Adjointe Port de Pêche (CPA)	

A l'issue de l'évaluation, l'offre du soumissionnaire « **RISCOTEC** » n'a pas dépassé l'étape de la recevabilité.

Les résultats d'analyse de l'offre se présentent dans le tableau de synthèses ci-après :

Objet du marché	CONTRÔLE TECHNIQUE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE JETEE POUR LES HYDROCARBURES
Procédure	
Mode de passation	**Demande de Propositions (DP)**
Mode de sélection	Sélection Fondée sur la Qualité et sur le Coût (SFQC)
Justification	**Sans Objet**
Référence de l'autorisation de l'organe de contrôle	**Procès-verbal n°122/2024/PAC/DG/DCMP/SA du 13 février 2025**
Soumissionnaire	
RISCOTEC	
Soumissionnaire écarté	
Soumissionnaire	**Motifs**
RISCOTEC	**Proposition technique non recevable** ❖ Lettre de soumission non conforme au modèle contenu dans la Demande de Proposition. En effet, on note une discordance entre l'intitulé de l'avis à manifestation d'intérêt et celui évoqué dans la lettre de manifestation d'intérêt du soumissionnaire. Il est mentionné dans la lettre de manifestation ce qui suit : ***« la mission de contrôle technique en vue de la garantie décennale des travaux de construction d'une nouvelle jetée destinée aux hydrocarbures »*** au lieu de « Contrôle technique pour la construction d'une nouvelle jetée pour les hydrocarbures ». De plus la lettre de soumission fourni par le soumissionnaire comporte une signature scannée. Conformément à la circulaire n°2024-001/PR/ARMP/SP/DRAJ/SRR/SA de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) en date du 06 février 2024 relative à l'admission des pièces scannées dans le cadre des manifestations d'intérêt ou des procédures de préqualification dans les marchés publics, la production des pièces ou formulaire de soumission en versions scannées n'est pas conforme aux exigences réglementaires en la matière ; lesdites pièces doivent être revêtues des signatures manuscrites ou électroniques. En conséquence son offre est écartée ; ❖ Le soumissionnaire n'a pas fourni l'engagement du soumissionnaire relatif au code d'éthique et de déontologie dans la commande publique. **En conséquence son offre est écartée conformément à l'annexe A-1-1 de la DP (pièces nécessaires pour la recevabilité des propositions techniques).**
Attributaire (Néant)	
Nom	-
Montant proposé	-
Montant évalué (corrigé)	-

Principales dispositions permettant l'établissement du marché	
Objet du marché	**CONTRÔLE TECHNIQUE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOVELLE JETEE POUR LES HYDROCARBURES**
Prix	-
Délai d'exécution	-
Part de sous-traitance (le cas échéant)	-
Variante pris en compte (cas échéant)	-

Au regard de tout ce qui précède, la commission d'Ouverture et d'Evaluation des offres propose que la procédure de la **Demande de Proposition** N° **PI_DIT_102752** du 17 février 2025 relative au contrôle technique pour la construction d'une nouvelle jetée pour les hydrocarbures soit déclarée infructueuse conformément à l'article 71 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin.

La Présidente a clôturé la séance à 11 heures 30 minutes.

Fait à Cotonou le 05 juin 2025

La Présidente

A. F. Cynthia Claude AVOCETIEN,
C-DPMP/PAC

Le Rapporteur

Jean EGUI
SPM/PAC

Membres

Moez EL AKKARI
CP/Projet Port de Pêche

Anchilla GOUDEAGBE
CPA/Projet Adjointe Port de Pêche

Validé sur la base des informations contenues dans le présent procès-verbal

Félix Dieudonné ADAHE VIGBE
DMP/PAC